

# CAHIER DES CHARGES

## Projets communs

### Appel à projets Enseignement supérieur et recherche - édition 2024

#### 1. Contexte

Pour renforcer la collaboration avec les universités et les organismes de recherche du territoire et pour les engager plus fortement dans une dynamique et des objectifs communs, Plaine Commune a choisi de lancer à partir de 2022, Projets communs, appel à projets thématique annuel destiné aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lancé au 1er semestre, l'édition 2024 de Projets Communs soutient des actions réalisées sur l'année universitaire 2024-2025.

Plaine Commune souhaite mettre en valeur les porteur.se.s de projets du territoire, établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou associations d'étudiants, qui travaillent de façon innovante sur des axes prioritaires de ses politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il entend ainsi soutenir les projets qui accélèrent ou complètent les efforts menés dans les champs de l'attractivité économique.

C'est dans ce contexte que Plaine Commune organise depuis 2022 les Rencontres sur l'attractivité avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. La 1ère édition a permis de faire un état des lieux des enjeux d'attractivité croisée et des actions potentielles à mettre en œuvre pour renforcer cette attractivité. La 2ème édition a permis de faire un 1er bilan sur la dynamique engagée à poursuivre et d'explorer de nouvelles pistes.

**Projets communs** propose pour son édition 2024 trois rubriques.

#### 2. Les trois rubriques de Projets communs

**Rubrique n°1 : l'attractivité à l'aune du grand rendez-vous annuel des Rencontres de l'attractivité avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Plaine Commune mène une politique en faveur de l'enseignement supérieur et de recherche en lien avec sa stratégie de développement économique, de manière partenariale, au service du développement territorial.

**Types d'actions éligibles :**

- Actions favorisant l'impact de la recherche sur le tissu économique local, notamment en matière d'innovation et de transferts de technologie ;
- Actions en faveur de l'entrepreneuriat menées au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Actions en faveur de la transition écologique et sociale ;
- Animation de tiers-lieux, Fablab, espaces de coworking.

**Rubrique n° 2 : La médiation scientifique dans le cadre de la Fête de la science et tout au long de l'année universitaire 2024-2025.**

Les actions de médiations scientifiques participent à l'évidence de l'attractivité de la recherche et de l'écosystème de Plaine Commune dans son ensemble. En rapprochant de la science les habitants notamment les plus jeunes, la médiation scientifique est un levier fort d'attractivité pour les universités, les écoles d'enseignement supérieur, les laboratoires et les entreprises innovantes. L'appel à projets entend soutenir spécifiquement ce type d'actions.

**Rubrique n° 3 : Affirmer Plaine Commune comme territoire étudiant.**

Pour que le territoire puisse s'affirmer comme territoire étudiant, il faut renforcer les siens avec une population souvent de passage. Améliorer les conditions et la qualité de vie étudiante est un enjeu de réussite étudiante, de l'égalité des chances et de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et plus largement du territoire. C'est un enjeu pour les établissements ESR autant que pour Plaine Commune et les villes du territoire.

L'appel à projets entend soutenir des actions qui répondent à cet enjeu. Les politiques de Plaine Commune touchant à la mobilité (plan vélo, plan marche, plan Rues pour toutes et tous) ou encore au Projet alimentaire territorial (PAT) de Plaine Commune peuvent se déployer au sein des campus. L'appel à projets entend soutenir ce type de projets.

**Types d'action éligibles :**

**Projet alimentaire territorial :**

- Rendre accessible l'alimentation durable et de qualité aux étudiants ;
- Réduire le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire alimentaire ;
- Renforcer le pouvoir d'agir, développer le lien social et valoriser la richesse culturelle ;
- Repenser les circuits d'approvisionnement vers plus de durabilité et de qualité ;
- Utiliser l'alimentation comme levier de formation, d'insertion et d'emploi.

Cela peut recouvrir de nombreux projets en lien avec l'alimentation : ateliers cuisine participatifs, montée en qualité de l'offre alimentaire proposée aux étudiants, dispositifs pour faciliter l'accès des étudiants à des offres alimentaires plus durables, soutien de projet d'épicerie sociale et solidaire au sein des universités, nutrition et sport, projets pour réduire le gaspillage alimentaire au sein de l'université, etc.

- Soutien au volet étudiant des politiques de mobilité durable de Plaine commune – Plan Marche, Plan Vélo, Des rues pour toutes et tous, etc.
- Projets en lien avec la politique de promotion du réemploi de Plaine Commune dans des domaines variés du numérique, du sport (petits équipements et tenues de sport), etc.
- Projet Sport et santé dans le prolongement des JOP 2024 (phase Héritage).

Outre ces thématiques, les projets soutenus devront avoir un impact sur le pôle technologique et scientifique du territoire et un impact local (territoire) et/ou sur la population (modalités d'implication des habitants du territoire dans le projet).

## **2024 : UN FOCUS SUR LE HANDICAP**

**L'appel à projets soutiendra tout particulièrement les actions qui traitent d'une problématique autour du handicap.**

L'enveloppe allouée à cet appel à projets s'élève à 30 000 euros en fonctionnement. Les projets retenus se verront attribuer une subvention entre 2 000 euros et 5 000 euros. Le taux maximum d'intervention ne pourra excéder 50% du montant total des dépenses TTC.

La demande doit être obligatoirement accompagnée d'un plan de financement équilibré et qui décrit les postes de dépenses et la liste détaillée et complète des aides obtenues.

Les projets soutenus sont ceux qui remplissent au mieux ces objectifs.

### **3. Nature des projets éligibles et conditions d'éligibilité**

Les actions doivent démarrer au plus tôt le 2 septembre 2024 et s'achever au plus tard le 5 juillet 2024. Les organismes bénéficiaires sont obligatoirement localisés sur le territoire. L'action peut avoir lieu exceptionnellement hors de Plaine Commune mais avoir un impact sur le territoire (Cf. point 1.2. ci-dessus).

**Cas particulier des Groupements d'intérêt scientifique non pourvus de personnalité juridique et qui sont attachés au Centre nationale de la recherche scientifique (CNRS) : les GIS sont éligibles à la condition expresse que la demande de subvention soit accompagné du « contrat de coopération » : celui-ci doit préciser les conditions et les modalités selon lesquelles Plaine Commune apporte son soutien financier au GIS et son versement sur le compte de celui-ci ouvert auprès de la délégation régional du CNRS auquel il est rattaché.**

#### **Sont exclus :**

- Les projets bénéficiant déjà d'un financement de Plaine Commune ;
- Les initiatives à caractère individuel ;
- Les actions limitées à la communication et à l'information ;
- Les activités régulières des structures.

### **4. Sélection des lauréats**

Un comité unique d'instruction composé de représentant.e.s des services de Plaine Commune sera seul compétent pour sélectionner les projets retenus.

Un comité de sélection présidé par la vice-présidente à l'Enseignement supérieur et à l'innovation et composé de personnalités du territoire de Plaine Commune se réunira dans les semaines de l'instruction.

Les projets feront l'objet d'une approbation par délibération du bureau délibératif de Plaine Commune.

## 5. Constitution du dossier

### Pièces obligatoires :

- Dossier de candidature en format Word à télécharger sur le site de Plaine Commune ([www.plaine-commune.fr](http://www.plaine-commune.fr)), comprenant l'identification du demandeur et le descriptif du projet ;
- Plan de financement en format Excel à télécharger sur le site de Plaine Commune ([www.plaine-commune.fr](http://www.plaine-commune.fr)). Le plan de financement doit détailler clairement chaque co-financement. Le plan de financement doit être équilibré en dépenses et en recettes ;

### Cas des associations :

- Un relevé d'identité bancaire
- Une copie de la déclaration en préfecture
- Les statuts et la composition des instances de l'association
- Le budget prévisionnel de la structure de l'année en cours

### Cas du GIS :

- Contrat de coopération signé entre Plaine Commune et la délégation régionale du CNRS à laquelle le GIS est attaché et portant sur les conditions et les modalités d'attribution de l'aide.

### Autres pièces :

Tout document permettant de compléter le dossier (descriptif détaillé de l'initiative, flyer, affiche, site internet, etc.)

## 6. Contenu du dossier de candidature

### Devront obligatoirement figurer au dossier :

#### Identité du demandeur :

- Organisation (Nom et adresse)
- Personne à contacter lors de l'instruction (Nom, prénom, téléphone et adresse e-mail)

#### Description du projet :

- Intitulé du projet
- Description du projet (20 à 30 lignes maximum)
- Date de début et de fin
- Lieu de réalisation du projet (Ville)
- Coût total TTC du projet
- Montant de l'aide demandée



## 7. Transmission du dossier de demande

Le cahier des charges sera mis en ligne sur le site de Plaine commune : [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr) et diffusé aux établissements d'enseignement supérieur du territoire.

Les demandes doivent être transmises de préférence par voie informatique à l'adresse suivante : [thomas.jouanlanne@plainecommune.fr](mailto:thomas.jouanlanne@plainecommune.fr) (pensez à programmer un accusé de bonne réception du document) ou sinon par courrier recommandé avec accusé de réception à : Etablissement public territorial Plaine Commune – Direction de la Communication et de la promotion du territoire, Service Attractivité économique, 21 avenue Jules-Rimet, 93218 Saint-Denis Cedex. Le dossier sera soumis sous pli cacheté portant les mentions : « Appel à projets ESR à l'attention de Thomas JOUANLANNE - NE PAS OUVRIR ».

Pour toute information, vous pouvez contacter Thomas Jouanlanne, chargé de mission Enseignement supérieur et recherche à cette même adresse courriel ou par téléphone : 01.55.93.56.01.

## 8. Calendrier de l'appel à projets

Le dossier complet devra être réceptionné par mail et/ou par courrier au plus tard le **vendredi 7 juin 2024 à midi – 12h** (date et heure du courriel ou cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier ou pièces **ne seront acceptés après cette heure/date.**

Aucune exception **ne sera prise en compte.**

C'est au porteur de projet de s'assurer du bon envoi des documents et de la programmation d'un accusé de réception.

Le jury se réunira **début juillet 2024** pour sélectionner entre **6 et 15 lauréats** qui se verront attribuer une subvention.

